



~ CONCARNEAU

3 aires de stationnement :

📍 **Aire du Porzou** : 20 emplacements situés allée Jean Bouin, à 200 mètres de la plage et à 5 km du centre-ville par le sentier côtier, ouverte toute l'année. Connexion en bus pour faciliter les déplacements. (Payant 6.40€ de 20h à 8h / 48h max.)

📍 **Aire Cour Charlemagne** : 38 emplacements, accessible du lundi 8 juillet au soir au jeudi 29 août. (Payant 6.40€ de 20h à 8h / 48h max.)

📍 **Aire de Colguen** : 60 emplacements, accessible du mois de juin à fin septembre.

2 aires de services :

📍 **Secteur du Porzou** : vidange, eau et électricité.

📍 **Secteur de Kersalé (à venir)** : vidange, eau et électricité.

~ NÉVEZ

Des aires d'étape permettent le stationnement d'un nombre limité de camping-cars durant 24 heures maximum aux endroits et parkings suivants :

📍 **Parking Saint Nicolas** à Port-Manec'h (5 emplacements)

📍 **Parking de la plage de Rospico** (5 emplacements)

📍 **Parking du stade municipal** du bourg (20 emplacements)

📍 **Parking place Joseph Danielou** au bourg (3 emplacements)

📍 **Parking du Village de Kerascoët** (10 emplacements)

📍 **Parking Raguenez Port** (10 emplacements), diurne (8h-19h)

📍 **Parking de la plage de Dourveil** (5 emplacements), diurne (8h-19h)

Le parking de la plage de Tahiti (10 emplacements) est uniquement accessible aux vans et fourgons aménagés

La borne camping-car «AireServices» se trouve sur le parking du stade municipal (coût : 3€ pour 100L d'eau, pour l'électricité : 2€ pour 1h, 4€ pour 3h et 8€ pour 8h vidange gratuite - paiement CB).

Le stationnement de 2 nuits consécutives sur le même parking est interdit.

~ PONT-AVEN

L'aire **Camping Car Park « Les Quatre Vents »**, rue Louis Lomenec'h, vous accueille avec des services dédiés toute l'année. Vous avez la possibilité de réserver votre emplacement en ligne.

Des aires d'étape permettent le stationnement d'un nombre limité de camping-cars durant 24 heures maximum aux endroits et parkings suivants :

📍 **Parking Pontic Malo** (15 emplacements) Du 15/05 au 15/09 : 6€ la nuitée (de 19h à 9h)

📍 **Parking Vallée de Pénanros** (5 emplacements) gratuit toute l'année

📍 **Parking Kervandalen** (5 emplacements) gratuit toute l'année

📍 **Parking Rue de la Belle Angèle** (15 emplacements) gratuit toute l'année

Stationnement interdit par arrêté municipal : sur le port de Pont-Aven, toute l'année. Pour tous les stationnements mentionnés, le déballage est interdit.

~ TRÉGUNC

Le stationnement des camping-cars est interdit sur l'ensemble du littoral de la commune de 22h à 9h sauf sur les aires aménagées à cet effet (la durée du stationnement est limitée à 2 nuitées).

📍 **Aire Ster Greich** (de 6 à 8 emplacements)

📍 **Aire Kerlaeren** (de 8 à 10 emplacements)

📍 **Aire de Pouldohan** (de 5 à 6 emplacements)

📍 **Aire de Don** (de 10 à 12 emplacements)

📍 **Aire de Porz an Halen** (de 5 à 6 emplacements)

📍 **Parking Quentel**, au centre bourg de Trégunc (de 6 à 8 emplacements)

~ ROSPORDEN

Le stationnement est autorisé sur les aires suivantes :

📍 **Parking du 8 mai 1945** (9 emplacements)

📍 **Parking Super U** (3 emplacements et services)

~ ELLIANT

La municipalité met à disposition une aire de stationnement gratuite, 48h maximum, avec service de vidange et eau :

📍 **Aire de Saint-Gilles** (3 emplacements), accès par la rue Saint-Gilles

~ MELGVEN

5 emplacements gratuits limités à 48h d'avril à octobre. Pas de vidange possible.

📍 **Site de l'ancien camping**, rue du Budou, occupé par l'association Kerbouzier (tiers-lieu) avec services à venir (wifi, petite restauration, eau...)